

# Compte-rendu de la réunion publique du Conseil de quartier Bois de Boulogne

Le Mercredi 19 octobre à la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement

Président délégué – Christophe Blanchard-Dignac

Élu référent – Francis Szpiner, Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement

## Intervenants :

**Jérémy Redler**, premier adjoint au Maire en charge de la coordination générale, de l'administration, des finances et des affaires économiques.

**Véronique Baldini**, Conseillère de Paris déléguée aux espaces verts et à la propreté.

**Barbara Lefort**, DEVE Bois de Boulogne, cheffe-adjointe de la division

**Jérôme Nizard**, DPMP – chef adjoint de la division territoriale du 16<sup>e</sup>

**Reynald Gilleron** : Directeur Général Adjoint des Services en charge de l'espace public

**Sébastien Nair**, Directeur du développement de la Vie associative et Citoyenne

## Introduction

**Jérémy Redler** : Remercie l'ensemble des membres du Conseil de quartier, les habitants et les services de leur présence. La mise en valeur et la préservation du Bois de Boulogne sont au cœur du projet municipal du Maire qui a souhaité, par la création de ce Conseil de quartier, que les habitants du 16<sup>e</sup> puissent se réapproprier ce poumon vert, en leur permettant d'agir sur les problématiques de propreté, de sécurité et d'environnement qui lui sont liées. Dans cette perspective, plusieurs sujets transversaux seront traités ce soir.

**Christophe Blanchard-Dignac** : Est président-délégué du Conseil de quartier. Ancien haut fonctionnaire, Christophe Blanchard-Dignac, également président-délégué de la Fédération nationale Patrimoine Environnement, préside la Coordination des associations de défense de Bois de Boulogne. Il remercie les habitants présents pour l'intérêt qu'ils portent au Bois de Boulogne, comme en témoigne leur forte mobilisation en faveur des projets relatifs au Bois dans le cadre du Budget Participatif de cette année ; ceux-ci figurent parmi les lauréats, avec une enveloppe d'un million cinq cent soixante mille euros pour leur réalisation. Ces projets contribueront à la propreté du Bois, à l'accueil des publics, ou à la rénovation de ses nombreux

bâtiments (357 au total). La création d'un conseil dédié au Bois de Boulogne est un évènement exceptionnel car il est le seul à ce jour à épouser les limites d'un site classé. Autre singularité, le Bois ne compte que des usagers et pas d'habitants, hormis ceux qui résident sur les péniches situées allée du bord de l'eau. L'enjeu de ce conseil est de rendre le Bois de Boulogne plus accessible et d'atteindre un juste équilibre entre ses différents usages : les activités économiques et de loisirs, la préservation et la valorisation de la biodiversité, du patrimoine paysager et architectural.

Les différentes étapes de la création de ce conseil :

- Septembre 2020, le conseil d'arrondissement adopte un vœu unanime pour créer un 7<sup>ème</sup> Conseil de Quartier, dédié au Bois. Cette initiative du maire est d'abord rejetée par le Conseil de Paris, lors de sa séance des 6-7 Octobre 2020.
- Le maire remonte au créneau et obtient le « feu vert » de la maire de Paris. Après un nouveau vœu unanime du conseil d'arrondissement, le 30 Novembre 2020, la proposition est adoptée cette fois-ci par le Conseil de Paris lors de sa séance des 15-16-17 Décembre 2020.
- Le 7<sup>ème</sup> Conseil de Quartier du 16<sup>e</sup> arrondissement épouse les limites du site classé, y compris les Serres d'Auteuil, Roland Garros, le square Parodi ou l'Allée des Fortifications. C'est une première en France.
- Réunions thématiques à « huit clos » en vue d'organiser cette première réunion publique.

## **Présentation d'un power point par les services de la division du bois de Boulogne suivi de questions des habitants**

**Association Vélo Longchamp** : *L'anneau cyclable situé autour de l'hippodrome de Longchamp (géré par France Galop) est l'anneau cycliste le plus fréquenté au monde. L'association revendique près de 1600 membres. Néanmoins, de nombreux problèmes de sécurité perdurent mettant en danger les cyclistes. Que peut faire la mairie pour aider à résoudre les difficultés rencontrées ?*

**Jérémy Redler** : Le sujet de la sécurité des cyclistes est pris très au sérieux par les élus. En effet, la sécurité routière est une des priorités municipales qui est d'ailleurs une délégation à part entière, gérée par Vanessa Edberg. Concernant l'anneau cyclable, depuis décembre 2021, les voitures sont interdites sur la route de Sèvres à Neuilly (N.D.L.R soit un quart de l'anneau cyclable). Les usagers sont satisfaits et se disent désormais soulagés de rouler de manière plus sécurisée. D'autres aménagements sont bien entendu à prévoir pour améliorer la sécurité des cyclistes dans l'anneau.

**Hubert Tassin (conseiller de quartier)** : France Galop qui gère l'hippodrome de Longchamp suit attentivement le sujet de l'anneau de Longchamp. Historiquement, le tour de Longchamp était réservé aux cyclistes, sauf les jours de course. Depuis, cette « règle » est tombée en désuétude, ce qui pose d'importantes difficultés de partage de l'espace entre le public et les cyclistes.

**Christophe Blanchard-Dignac** : Ce point rejoint une des préoccupations du conseil de quartier qui est de faire coexister pacifiquement les différents usages dans le Bois. La mairie est très attentive à cette question.

**Véronique Baldini** : La sécurité des cyclistes est en effet une préoccupation de la part des élus du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Un habitant du 16<sup>e</sup>** : *Un centre d'hébergement pour sans-abris est installé depuis 2016 dans le Bois de Boulogne. Quelle est la position de la mairie face à cette occupation qui perdure ? Quelle est la position de Madame Lefort ?*

**Christophe Blanchard Dignac** : Rappelons que la décision de la Mairie de Paris d'installer un centre d'hébergement Porte de Passy est contraire aux usages autorisés dans le Bois. En effet, l'avis rendu en 2008 sur la gestion des bois parisiens par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages stipule que « Les sites classés de Paris, concessions comprises, ne peuvent être considérés comme des réserves foncières pouvant accueillir les équipements sportifs, de loisirs ou de logements provisoires nécessaires à la ville ou à l'État ». Ce rappel n'a pourtant pas empêché l'attribution d'un troisième permis « précaire » portant à plus de neuf ans une occupation « temporaire » qui ne devait durer que trois ans. Force est de constater que les engagements n'ont pas été tenus.

**Jérémy Redler** : La mairie de Paris est passée en force sur cette prolongation malgré l'opposition des élus du 16<sup>e</sup>.

**Barbara Lefort (Division du Bois de Boulogne)** : Concernant le centre d'hébergement, la division a été sollicitée pour donner un avis technique dans l'intérêt du Bois et de sa préservation. Au sujet de l'anneau de Longchamp, les projets qui se dessinent doivent obtenir l'autorisation des Architectes des Bâtiments de France et de la commission des sites, ce qui allonge les délais de réalisation.

**Alex Pilyser (conseiller de quartier – association fluviale de Longchamp)** : *Le chemin de Halage, allée du bord de l'eau, est très fréquenté par les VTTistes qui roulent beaucoup trop rapidement. Le dialogue est compliqué car les sportifs considèrent qu'ils sont dans leur bon droit d'autant qu'il n'y a aucune signalétique à cet endroit les incitant à aller moins vite. Des scooters et des motos sont également présents sur la piste cyclable, ce qui est très dangereux. Alex Pilyser souhaite une aide de la mairie pour faire respecter le code de la route et améliorer la sécurité à cet endroit.*

**Barbara Lefort** : Le Chemin de halage n'est pas une voie sportive et les VTTistes y roulent effectivement trop vite. Il est cependant difficile d'inciter les utilisateurs à réduire leur vitesse car les vélos ne sont pas formellement interdits sur le chemin. Elle propose de demander à la Garde Républicaine d'effectuer des rondes afin de sensibiliser les cyclistes à davantage de prudence. Concernant la piste cyclable, les glissières et les contre bordure devraient être prochainement remises en état par la Direction de la Voirie. Les nids de poule ont récemment été rebouchés car les accidents étaient nombreux. Un projet est également en cours pour remplacer cette coronapiste en véritable piste cyclable pérenne donc beaucoup plus sécurisée.

**Jérôme Nizard** : Des patrouilles seront déployées afin de sensibiliser et verbaliser les scooters et les motos qui empruntent et stationnent sur la piste cyclable évoquée.

*Des aménagements en béton s'installent progressivement autour du lac supérieur. De quoi s'agit-il ?*

*Toujours au sujet du lac, celui-ci a fait l'objet d'un curage cet hiver ? Est-il possible d'avoir des précisions car les riverains n'ont pas compris pourquoi il y avait de l'eau stagnante et de la vase ? Enfin, des cygnes sont morts cet été. Pourquoi ?*

**Barbara Lefort** : Une base de vie importante est effectivement présente près du lac supérieur pour la réalisation d'un important chantier de mises aux normes d'une des trémies du périphérique Porte de Passy, située sous le lac supérieur. En effet, dans le cadre de travaux réglementaires décidés par le gouvernement, suite au terrible accident du Mont Blanc, tous les tunnels d'un même gabarit taille doivent correspondre à des normes de sécurité. Ces travaux s'achèveront fin 2023 et concernent donc le tunnel Passy. À cette date, la sortie porte de Passy du périphérique intérieur sera rouverte. Le projet initial prévoyait la création de quatre issues de secours, provoquant d'importantes modifications du sol situé sous le lac. Celui-ci a été corrigé par les ABF et l'inspectrice des sites afin qu'il n'y ait qu'une seule artificialisation supplémentaire, toutes les autres issues utilisant les emprises existantes. Entre temps, des travaux de curage du lac ont été effectués cet hiver. La vase n'a pas été entièrement enlevée afin de ne pas endommager la bâche d'étanchéité -constituée d'argile et de gravier, la vase venant au-dessus - et de maintenir la faune existante. Lors de la remise en eau, au printemps dernier, la chaleur précoce a favorisé la pousse de plantes aquatiques qui ont disparu depuis car le milieu est en train de s'équilibrer. Ces plans d'eau sont des lieux où des animaux sauvages, dont les cygnes, viennent car le milieu naturel leur convient. Ces cygnes sont mobiles : Ils viennent et repartent, sans qu'on en connaisse la raison. Dans le cycle naturel du cygne, on va avoir de temps en temps des couvées qui vont éclore avec dix ou onze cygneaux. Parmi eux, seuls deux survivront peut-être. C'est un phénomène naturel car pour subsister l'animal sauvage a besoin de trouver ce dont il a besoin dans le milieu environnant. Le nourrissage est d'ailleurs déconseillé car il perturbe l'écosystème : le pain notamment génère des maladies et peut même tuer les oiseaux car leur organisme ne peut pas les digérer.

Madame Le fort invite les habitants à signaler à la division tout animal en détresse ou malade

*Le Moulin de Longchamp devait retrouver ses ailes. Il s'agit d'un bel édifice à rénover absolument*

**Jérémy Redler** : se félicite que ce projet fasse partie du regroupement d'idées relatif à l'amélioration du cadre de vie dans le Bois de Boulogne, lauréat de la dernière édition du Budget Participatif.

**Hubert Tassin (conseiller de quartier)** : *Le stationnement payant voulu par la mairie de Paris empêche les habitants de se promener dans le Bois de Boulogne*

**Jérémy Redler**: La ville de Paris a décidé il y a quelques mois de mettre en place le stationnement payant dans le Bois de Boulogne. Dès connaissance de cette décision,

le Maire a tenté de sensibiliser à plusieurs reprises l'exécutif de la maire de Paris sur les difficultés que cette décision engendrait. En effet, que ce soit pour les salariés et adhérents des concessions mais aussi les personnes venant de banlieue, le bois étant très peu desservi par les transports en commun. La Ville de Paris a fait au départ la sourde oreille et n'a pas souhaité faire machine arrière. Puis, grâce à l'action des élus du 16<sup>e</sup>, il semblerait que la Ville de Paris ait pris en compte les arguments mis en avant et qu'un compromis puisse être trouvé sur cette épineuse question. En effet, il n'est pas possible de faire payer les habitants du 16<sup>e</sup> un stationnement dans le Bois qui serait trop onéreux : pour une demi-journée, garer sa voiture coûterait près de cinquante euros.

Nous serions donc sur la bonne voie et les habitants seront bien entendu tenus informés lorsqu'une solution définitive sera arrêtée.

**Christophe Blanchard-Dignac** : Tous les pouvoirs sont concentrés auprès de la Mairie de Paris. Le Conseil d'arrondissement donne un avis mais c'est le Conseil de Paris qui décide. Pour qu'il en soit autrement, il faut changer la loi et dans tous les cas, il faut continuer à se mobiliser pour défendre les intérêts du Bois.

*Il n'y a aucune poubelle dans le Bois de Boulogne, ce qui est très contraignant pour les promeneurs de chiens. Certaines parties du 16<sup>e</sup> arrondissement, comme le secteur situé entre la Porte de Passy et la Porte Auteuil et les abords du Parc des Princes, notamment les soirs de matchs, sont très sales.*

**Véronique Baldini** : Effectivement, le choix actuel a été de privilégier de conteneurs à poubelles plutôt que des bacs à déchets classiques disséminés dans le Bois et ce pour plusieurs raisons : cette organisation évite de devoir collecter quotidiennement les ordures et limite également la présence nombreuse des rats et des corneilles, près des poubelles. Il s'agit de grands conteneurs en bois dont la signalétique devrait être améliorée. Concernant le secteur évoqué (entre la Porte de Passy et la Porte d'Auteuil), celui-ci va bénéficier très prochainement d'un nettoyage approfondi, dans le cadre d'actions réalisées dans les espaces verts diffus.

**Jérémy Redler** : La mairie du 16<sup>e</sup> a lancé depuis peu une initiative citoyenne appelée « une journée pour tout nettoyer » qui a rencontré un vif succès. La dernière s'est déroulée fin septembre dans le Bois de Boulogne. Cette action sera reconduite régulièrement.

**Barbara Lefort** : Certains conteneurs sous dimensionnés vont être remplacés. Concernant la signalétique, la carte est disponible sur [paris.fr](http://paris.fr).

*Le lierre est très présent sur les arbres, notamment allée du bord de l'eau. Pourquoi n'est-il pas retiré ?*

**Barbara Lefort** : Le lierre n'est pas une plante parasite, sauf pour les arbres malades ou très affaiblis. Il favorise au contraire la biodiversité car il abrite et nourrit de nombreuses espèces d'insectes.

*La mise en place de plans d'orientation serait nécessaire car il est très difficile de se repérer.*

**Jérémy Redler** : Un projet de rénovation de la signalétique a été voté à la dernière édition du Budget Participatif.

**Barbara Lefort** : Il existait auparavant des panneaux d'orientation qui ont été très abîmés par la tempête de 1999. Une trentaine de nouveaux panneaux sont en cours de réalisation. L'idée est de renvoyer à des QR codes renvoyant à des pages thématiques.

*Les communes limitrophes pourraient-elles participer à l'entretien du Bois de Boulogne vu qu'il est très fréquenté par leurs habitants ?*

**Christophe Blanchard-Dignac** : Cela s'opposerait au fait que le Bois appartient uniquement à la Ville de Paris. Et il lui rapporte par ailleurs d'importantes redevances.

*Serait-il possible de créer des jardins ouvriers à l'instar de ceux qui existent dans le parc de Saint-Cloud ?*

**Véronique Baldini** : Il est très difficile d'aménager de tels espaces dans des lieux ouverts car les productions sont volées et l'entretien des potagers ne fonctionne pas correctement à terme. Un projet dans ce sens a été mené dans la petite ceinture dont le résultat s'est révélé être très décevant.

Christophe Blanchard remercie la présence des habitants ce soir qui témoigne de l'intérêt porté par eux à un site exceptionnel qu'il faut absolument préserver.